

Communiqué de presse

Tri des patients et pénurie de ressources

En cette période étrange due au coronavirus, l'Académie Suisse des Sciences Médicales ASSM/SAMW a édicté des recommandations en cas de pénurie de ressources. C'est dans ses attributions que de vouloir clarifier des situations éthiquement délicates.

Toutefois, l'AVIVO suisse est stupéfaite et indignée d'y lire qu'un des critères de tri des patients en cas de pénurie de moyens pourrait être l'âge des patients, par exemple pour ceux qui dépassent 75 et 85 ans ! Cette discrimination due à l'âge est une entorse inacceptable à l'art 8 al 2 de la Constitution fédérale. Il ne s'agit pas que d'un problème juridique mais bel et bien d'une vraie question d'éthique dans une société comme la nôtre.

L'AVIVO recommande à ses membres de rédiger des directives anticipées et attend du monde médical un strict respect de ces directives clairement choisies par les patients. En revanche, en cas d'urgence, imposer uniquement un critère d'âge dans le tri des patients au lieu de mesurer les chances de survie, n'est pas acceptable. L'AVIVO exige de l'ASSM qu'elle retire immédiatement ce critère de l'âge.

En ce qui concerne la pénurie de moyens, l'AVIVO fait observer que l'application de mesures « économiques » dans la gestion des ressources nous ont plongés dans une situation de quasi-guerre, une politique néolibérale que critique depuis longtemps l'AVIVO suisse.

Christiane Jaquet-Berger
présidente
079 449 46 61

AVIVO suisse
av. de Béthusy 60
1012 Lausanne
avivo-ch.ch
avivo.suisse@gmail.com